

Artérite virale au 30 juillet 07

Communiqué du Comité de suivi de l'Artérite virale.

Les mesures de grande prudence restent plus que jamais d'actualité.

Note d'information

Le 30 juillet 2007

L'artérite virale équine:

Le comité de suivi de l'artérite virale équine, élargi aux acteurs de la filière cheval en Normandie, a tenu sa quatrième réunion hebdomadaire le lundi 30 juillet 2007.

Les recommandations annoncées lors des précédents comités de suivi sont rappelées pour la région Normandie et les régions limitrophes. Cavaliers, éleveurs, propriétaires, organisateurs de manifestations, vétérinaires, maréchaux ferrant, identificateurs et toute personne en contact direct avec des équidés ont des consignes précises à adopter afin de prévenir la diffusion du virus et de localiser les éventuels chevaux contaminés.

Le comité de suivi:

Reconnu comme une source d'information utile, ce comité de suivi se réunit toutes les semaines. Sont membres de ce comité de suivi : France Galop, Le Cheval français, La Fédération nationale des courses françaises, la Fédération française d'équitation, la Société hippique française, l'Association nationale du selle français, la Fédération nationale du cheval, la Fédération française des poneys et petits chevaux, France-Trait, l'Association vétérinaire équine française, le laboratoire Frank Duncombe et les Haras nationaux.

Une veille sanitaire active:

Les vétérinaires de terrain confrontés directement aux foyers dans l'Orne et dans l'Eure restent vigilants et disponibles. L'ensemble des informations recueillies par les unités de diagnostics (Laboratoire départemental Frank Duncombe, Laboratoire de l'AFSSA à Dozulé, Laboratoire de virologie équine Pasteur Cerba) et par les épidémiologistes du RESPE (Réseau de surveillance en pathologie équine) a été communiqué aux membres du comité de suivi.

La cartographie des lieux de la présence du virus de l'artérite virale équine s'établit sur 22 foyers en Normandie : 4 dans l'Orne, 9 dans l'Eure, 2 dans le Calvados, 6 dans la Manche et 1 en Seine Maritime. Les six nouveaux foyers sont clairement identifiés et sont reliés au foyer primaire.

Par ailleurs, il n'y a pas d'évolution concernant le cas atypique déclaré dans les Landes ; le virus est non identifié à ce jour et l'investigation se poursuit. Dans le Tarn et Garonne, un jument séropositive fait l'objet d'une investigation. Dans le département du Morbihan, les pur-sang d'un site ont révélé des sérologies positives élevées dans le cadre d'un contrôle de fin de monte. Aucun cas de mortalité n'a été déclaré dans la semaine écoulée.

Circulation concomitante d'une souche ancienne chez les chevaux de trait à

Cette hypothèse permettrait d'expliquer notamment les différences cliniques observées entre différents groupes de sujets séropositifs. En effet, une souche différente (et plus ancienne) de celle identifiée sur les individus précédemment contaminés (souche virulente de 2007) est mise en évidence. Le génotypage du virus en cours pour les autres animaux permettra de préciser cette hypothèse.

Rappel des mesures sanitaires recommandées pour les concours:

Cette situation relativement stabilisée est gérée sur la base des dispositions de précautions qui ont été établies jusqu'à aujourd'hui et qui sont maintenant rappelées :

- Pour participer aux concours équestres et aux concours de jeunes chevaux, en régions Haute et Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Ile de France, Picardie et Centre, les chevaux et poneys devront être munis d'un certificat vétérinaire de bonne santé* établi moins d'une semaine avant le premier jour de la compétition. Cette mesure sera appliquée sur les concours organisés dans ses régions à partir du 6 août et au moins jusqu'au 16 septembre inclus. Les modalités de mise en oeuvre de cette mesure sont communiquées par la SHF et la FFE sur les sites Internet www.ffe.compet.com et www.shf.eu

La finale jeunes poneys qui devait avoir lieu du 16 au 19 août à Lamotte Beuvron est reportée à une date ultérieure.

- les concours d'élevage en Normandie (modèles et allures des poulinières, foals, 2 ans, 3 ans et mâles) sont suspendus jusqu'au 31 août. Une ligne de conduite relative au report de l'organisation de ces concours d'élevage de modèles et allures sera précisée fin août aux éleveurs concernés. Dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Ile de France, Picardie et Centre, les organisateurs peuvent maintenir leurs manifestations à condition qu'ils exigent la fourniture d'un certificat vétérinaire* pour tous les participants.

- Pour participer aux concours d'utilisation de chevaux de 2 et 3 ans, organisés par les associations de race, les chevaux de trait devront également être munis d'un certificat vétérinaire de bonne santé* en régions Haute et Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Ile de France, Picardie et Centre, au moins jusqu'au 16 septembre inclus.

* Rappel : Le certificat vétérinaire atteste de la bonne santé du sujet, de l'absence de symptômes d'artérite virale depuis 4 semaines et du fait qu'il ne provient pas d'un établissement ayant eu un cas d'artérite dans les 30 derniers jours. Un communiqué FFE/SHF publié sur les sites de la FFE, de la SHF et au Bulletin Officiel des compétitions équestres et des épreuves d'élevage précise les modalités de ces certificats. www.ffe.compet.com et www.shf.eu.

Maintien des tournées d'identification

L'identification à domicile se poursuit avec les mesures sanitaires relevant des bonnes pratiques professionnelles.

Numéro d'accueil téléphonique sur l'AVE - 02 33 12 16 15 - 06 07 71 96 94.

Article mis en ligne le 01/08/2007.